



EX LIBRIS

SALOMON REINACH

DON

DE

MADAME SALOMON REINACH

— NÉE MORGOLIEFF —

S.R.



*à Monsieur Salomon Reinach,  
hommage de l'auteur,  
J. Adrien Blanchet*

J.-Adrien BLANCHET

1

---

# JEAN WARIN

---

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*,  
année 1888.

---

MACON

IMPRIMERIE TYP. ET LITH. PROTAT FRÈRES

1888



Bibliothèque Maison de l'Orient

154783



# JEAN WARIN

---

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

La vie de Jean Warin, avant 1629, n'est pas encore connue avec certitude, car les documents peu nombreux qui parlent du fameux graveur sont souvent difficiles à concilier et souvent séparés les uns des autres par de fâcheuses lacunes.

Du reste, on pourra juger l'état actuel de la biographie de Warin par les notes que nous avons recueillies et coordonnées.

Albert Barre<sup>1</sup> fait naître Jean Warin à Sedan, en 1599. Le dictionnaire de Moreri, de 1759, d'après Charles Perrault<sup>2</sup>, dit qu'il était né en 1604, à Liège, de Pierre Warin, seigneur de Blanchard, gentilhomme de la maison du comte de Lœwenstein-Rochefort, prince du Saint-Empire<sup>3</sup>.

M. Ed. Fétis<sup>4</sup>, acceptant les données générales de Moreri, reporte la naissance à 1603, et l'auteur anonyme des « Graveurs de l'École liégeoise » ajoute que ce fut le 17 mai.

D'un autre côté, M. Louis Abry<sup>5</sup> dit que Jean Warin

---

1. *Graveurs généraux et particuliers*, p. 40.

2. *Les hommes illustres du xvii<sup>e</sup> siècle*, t. II. La Biographie Didot suit Moreri.

3. Cf. Becdelièvre Hamal, *Biographie liégeoise*, t. II.

4. *Les artistes belges à l'étranger*; *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, t. I, p. 352.

5. *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, publ. de la Soc. des Bibliophiles liégeois.

était fils d'un autre Jean et de la fille de Guillaume Hovius, bourgeois de Liège.

Cette famille de Warin paraît, du reste, avoir eu de nombreux représentants. Ainsi nous trouvons encore dans les Registres protestants, au palais de justice de Paris<sup>1</sup>, la mention d'un enfant mâle, né le 30 octobre 1620 et baptisé le même jour. La mère est Marguerite du Chesne, épouse de Jean Warin, marchand orfèvre à Paris; le parrain de l'enfant est son grand-père paternel, Guillaume Warin, « *sculpteur en cire*<sup>2</sup>. »

M. le baron de Chestret de Hanefte<sup>3</sup> vient d'apporter quelques renseignements relatifs à un Jean Warin qui fut graveur, travaillant sous les ordres de Georges Libert, pour l'atelier de Bouillon, mentionné le 9 août 1611, puis le 15 septembre, à propos d'une somme que Paul Manlich lui avait payée hors des gages de Georges Libert (Chambre des Finances, Protocole, reg. 22, fol. 4 et 8).

Sous Ferdinand de Bavière, Jean Warin figure avec le titre de tailleur des coins de la monnaie de Bouillon, en 1613, et le conserve jusqu'à la dissolution de cet atelier en 1614. Le 16 juin de cette année, la chambre des finances ordonne de lui payer 72 florins Brabant pour des poinçons; le 7 juillet, il reçoit 24 florins pour le poinçon d'un souverain. Vers la même époque, il gravait aussi des cachets. — En janvier 1615, il livre à l'atelier de Maestricht un poinçon, douze coins de liards, « un pied de dalers et un pied dessus. »

Enfin, à la date du 21 mai 1615, après la grande impulsion donnée à la monnaie de Visé, M. de Chestret trouve l'annotation suivante et fait remarquer qu'elle prouve

---

1. A. Jal, *Dict. crit.*, 1872.

2. Citons aussi le peintre Quentin Warin, mort le 27 mars 1634. V. Jal.

3. *Revue belge de numism.*, 1888, p. 4 à 54. Numismatique d'Ernest, de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière, principalement d'après les archives de Liège.

combien l'artiste était besoigneux : Messieurs des finances, « *sur les instanttes requeste de Jean Varin, attendu sa grande nécessité, ordonnent de lui payer outre les cent florins lui comptés à compte de son état, encore cent florins.* »

Là s'arrêtent les intéressants documents du baron de Chestret. Celui-ci conclut<sup>1</sup> avec raison qu'on ne saurait admettre la date de 1603 comme celle de la naissance du graveur attaché à la monnaie de Bouillon, en 1611. Ou bien il s'agit d'un autre Varin, peut-être de son père, Jean Varin, époux de la fille de Hovius, ou bien le graveur général des poinçons de France, établi loin de son pays, se sera rajeuni d'une dizaine d'années et fait gentilhomme.

A. Jal<sup>2</sup> fait remarquer que Warin n'a jamais pris le surnom du sieur de Blanchard, qu'il n'aurait pas dédaigné, ce semble, à la cour de France.

D'après la théorie adoptée par M. Ed. Fétis<sup>3</sup>, Jean Warin serait entré, à 12 ans, au service du comte de Rochefort et aurait été attaché ensuite comme graveur à l'atelier monétaire que le comte entretenait à la Tour-à-Glaire, près Sedan. C'est là que Jean Warin se serait trouvé compromis dans l'instruction judiciaire commencée au siège subalterne d'Orchimont et poursuivie par le grand conseil de Luxembourg au sujet des entreprises frauduleuses auxquelles on se livrait dans les ateliers de Cugnon, des Hayons ou de la Vanette et de la Tour-à-Glaire où travaillaient deux graveurs, « *les frères Warins ou Varin, de Liège*<sup>4</sup>; sous la direction d'un certain Du Plessis, successeur de Manlich.

---

1. *Op. cit.*, page 51.

2. *Dict. critique*, 2<sup>e</sup> éd.

3. *Op. cit.*

4. Alexandre Pinchart, *Quelques particularités sur des ateliers de fausses monnaies au xvii<sup>e</sup> s.*, dans le *Luxembourg (Revue belge de numismatique)*, 1848,

M. E. Fétis rapproche les faits exposés par Pinchard du passage de Tallemant des Réaux et conclut que c'est bien le fameux Warin qui s'est trouvé mêlé à cette affaire criminelle.

Voici ce que dit Tallemant des Réaux dans ses historiettes : *Varin étoit faiseur de jetons de son métier; Laffemas l'alloit faire pendre pour la fausse monnoie; mais le cardinal de Richelieu, ayant ouï parler que c'étoit un excellent artisan, voulu qu'on le sauvât : il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre où il s'étoit retiré, quand on voulut travailler aux louis d'or et d'argent... »*

Le rapprochement est évidemment du plus haut intérêt. Mais, en admettant que Warin eût couru le risque d'être pendu, comme le maître monnayeur Jean Lanoue<sup>1</sup> qui fut poursuivi devant la cour souveraine du duché de Bouillon, on ne saurait admettre plusieurs faits mentionnés dans le passage de Tallemant<sup>2</sup>.

M. J. Rouyer<sup>3</sup> fait remarquer que le fameux Laffemas, d'abord maître des requêtes de l'hôtel du roi, ne devint lieutenant criminel au Châtelet de Paris qu'en 1637; que le rappel de Warin, pour la fabrication des louis, devrait se rapporter aux années 1640 et 1641.

Or, nous savons, par le dictionnaire critique de Jal, que Warin demeurait, dès 1631, aux galeries du Louvre, où le roi l'avait logé avec d'autres artistes éminents.

---

p. 46-55), p. 49. Par la déposition des individus arrêtés à Orchimont en 1628, on voit qu'il s'agissait de monnaies d'argent imitées avec du « cuivre de rosete ».

1. Renier Chalon, *Recherches sur la seigneurie des Hayons*, Bruxelles, 1862, p. 42 (t. IV de la *Revue d'histoire et d'archéologie*).

2. La Fontaine, le directeur de l'atelier de Cugnon, arrêté en 1626, nanti de fausses pièces d'or, avait été pendu à Charleville.

3. *Revue numismatique*, 1887, *Une fabrique de jetons d'apparence française, à Sedan*, p. 426.

Et même nous trouvons <sup>1</sup> que Warin était employé à Paris dès 1629, car on voit que : « le 23 mars 1629, la cour « des monnoyes ordonna que Jean Varin seroit reçu pour « exercer, par commission, la charge de maistre-garde et « conducteur des engins de la monnoye au moulin pendant le bas âge des enfants de René Olivier » (Pierre et Denis Olivier). Jean Warin fut reçu ce jour-là même (Reg. de la Cour des monnoyes, Arch. nationales Z. 3213).

C'est en 1629 que Warin donna la petite médaille, dont le revers montre Louis XIII Hercule, signée W. seulement.

On peut donc admettre que si Jean Warin s'est trouvé mêlé au fameux procès de fausse monnaie, il n'a pas dû être poursuivi avec beaucoup de rigueur, puisqu'il obtint une fonction importante le 23 mars 1629, alors que de La Noue, le maître monnayeur incriminé dans la même affaire, est pendu en vertu d'un jugement du 21 février 1629. Du reste, le graveur gravait les coins que le maître de la monnaie lui donnait à faire, et il est bien probable que de La Noue était accusé d'avoir frappé des fausses monnaies, dans la stricte acception du mot, plutôt que des imitations de monnaies étrangères <sup>2</sup>.

Jean Warin n'aurait donc eu qu'une faible part dans cette criminelle entreprise. Mais, plus tard, il eut à se heurter à la résistance que les monnayeurs <sup>3</sup>, appuyés par la Cour des monnaies, opposaient à la cause du monnayage mécanique, et c'est alors que Loret (Muse historique <sup>4</sup>), Tallemant des Réaux et Guy Patin (Lettres) se

---

1. Jal, *op cit.*

2. Renier Chalon, *Recherches sur la seigneurie des Hayons*, Bruxelles, 1862, p. 42. Il est dit dans l'article de Pinchard que l'officine de la Tour-à-Glaire consommait 300 livres de cuivre par jour.

3. En 1620, Nicolas Briot estimait que plus de 20.000 individus jouissaient des privilèges et exemptions des monnayeurs.

4. *Gazette* du 3 décembre 1651.

seraient faits les échos de la malveillance qui poursuit Warin <sup>1</sup>.

Le grand artiste épousa la veuve d'Olivier, Jeanne Desjours, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 11 février 1630, en présence de « Claude Varrin, Jacques Gastelier, M<sup>e</sup> Martin de Hery, Gyrard Hauguères et autres ». Jal pense que Claude Warin devait être oncle ou frère de Jean et habiter la Flandre, car il ne paraît à aucun des baptêmes des cinq enfants qui naquirent de Jeanne Desjours.

Nous penchons à croire que ce Claude est l'autre frère Warin, mentionné dans le procès, qui aurait suivi son frère Jean à Paris.

Le Claude dont il est ici question est-il l'auteur des quelques médailles signées C. Warin que A. Jal suppose avoir pu appartenir à un Charles Warin ?

La seconde fille de Jean Warin, Jeanne-Marie, est celle qui fait l'objet de la lettre du 22 décembre 1651, de Guy Patin, à Falconet <sup>2</sup>. Suivant ce document, Jeanne-Marie, mariée par Warin, moyennant 25,000 écus, au correcteur des Comptes Michel Oulry, se serait empoisonnée dix jours après, en disant : « Il faut mourir, puisque l'avarice de mon père l'a voulu. »

On a vu plus haut ce qu'Albert Barre pense, en général, des accusations portées contre le célèbre graveur.

Du reste, Guy Patin dit que Jeanne fut enterrée sans grande cérémonie, alors qu'il est prouvé par les registres de Saint-Eustache que la morte eut un « service complet et le convoi des 42 prêtres ».

Pour en revenir à la suite chronologique des événements de la vie de Warin, nous devons dire que les actes

---

1. Albert Barre, *Graveurs généraux et particuliers des m. de France*, 1867, p. 47.

2. Guy Patin, *Lettres choisies*, t. I, p. 490.

du grand artiste commencent à être mieux connus à partir du moment où il devient contrôleur des monnaies de France, le 19 août 1647<sup>1</sup>, en remplacement d'Abr. Dupré (Z. 32,211. f. 329 v°).

Il acquit successivement les titres de :

Contrôleur général des effigies, le 6 avril 1648<sup>2</sup>;

Conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé;

Intendant des bâtiments des maisons royales.

Il fut reçu de l'Académie de peinture et sculpture, le 27 septembre 1665, sans agrégation, vu son mérite bien connu, avec rang et séance au dessus des conseillers.

Il mourut le 26 août 1672 et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois<sup>3</sup>.

J.-ADRIEN BLANCHET.

---

1. Jal., *op. cit.*

2. A. Barre. *op. cit.*, p. 29.

3. Voir dans Jal, *Dict. critique*, d'autres détails biographiques intéressants. Consulter aussi : Lambert, *Hist. littér. du règne de Louis XIV*, t. III ; Vigneul-Marville, *Mélanges*, t. III, et Félibien, *Entretiens*.

D'après les lettres de naturalisation accordées à Jean Warin, en 1650, le grand artiste serait issu d'un père originaire de Reims.

Né à Liège, il serait venu directement à Paris vers 1626.

*Nouvelles archives de l'art français*. J.-J. Guiffrey, *Lettres de naturalisation accordées à des artistes étrangers*, p. 236, 1873.

Il y a lieu de se demander si ces lettres donnent des renseignements exacts, car elles ont été rédigées sous l'inspiration de Warin lui-même.

---